

## **Le BGDRFA recommande d'éloigner du lac Ontario les déchets historiques radioactifs de faible activité**

**Clarington, Ontario, le 9 février 2004** – Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) a présenté aujourd'hui au conseil municipal de Clarington les résultats des études sur les solutions de rechange, lesquelles font partie de l'évaluation environnementale du Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité à Port Granby.

Au cours des deux prochains mois, le public, la municipalité et leurs conseillers techniques, les organismes fédéraux et provinciaux et les autres groupes intéressés auront l'occasion d'examiner de près ces résultats et de présenter leurs commentaires au BGDRFA. On tiendra compte de tous les commentaires avant de finaliser le processus des solutions de rechange.

On recommande une installation de monticule en surface comme meilleure option pour la gestion à long terme des déchets historiques de faible activité se trouvant présentement au sud-est de Clarington. Ce concept voulant déplacer les déchets historiques de faible activité de leur emplacement actuel sur la rive du lac Ontario vers une nouvelle installation sur un site voisin disponible, éloigné du lac, a obtenu le meilleur classement dans l'étude sur les solutions de rechange.

Au cours des 20 derniers mois, on a recueilli un grand nombre d'idées du public et du milieu technique international sur des méthodes de gestion à long terme, lesquelles ont été étudiées en profondeur et évaluées par l'équipe de projet du BGDRFA. La courte liste de trois concepts qui en est ressortie a été présentée au public en juin 2003. Ces concepts ont ensuite été soumis à un examen détaillé et à une évaluation comparative. Le concept de relocalisation des déchets s'est démarqué comme étant la meilleure option relativement à la santé et à la sécurité du public, à la protection de l'environnement, à la fiabilité technique et à la rentabilité.

Les études ont également mené à la recommandation d'un itinéraire pour le transport des matériaux de construction à la nouvelle installation au nord du chemin Lakeshore. L'itinéraire proposé utiliserait un chemin Elliott plus récent et sa réserve routière, le chemin Concession Road 1 et Newtonville Road à partir de l'autoroute 401. On limiterait l'utilisation du chemin Lakeshore.

«Nous sommes reconnaissants envers le public et la municipalité de leur intérêt et de leur participation à long terme à l'élaboration de la meilleure solution de rechange pour la gestion sûre des déchets historiques de l'installation fermée de gestion des déchets de Port Granby», affirme Robert Zelmer, directeur, BGDRFA. «Il faut améliorer les conditions actuelles à long terme et nous croyons que le concept recommandé, mis au point par l'intermédiaire du processus des solutions de rechange de l'évaluation environnementale, est celui qui répondra le mieux aux exigences réglementaires et aux besoins des prochaines générations de résidents de Clarington et du Canada.»

-30-

**De l'information documentaire, un avis des prochains événements et des cartes sont joints. On peut obtenir des rapports détaillés sur CD-ROM et pour examen dans les bibliothèques de Clarington à Bowmanville, Orono et Newcastle ainsi qu'à l'Échange d'information sur les projets au 110, rue Walton, à Port Hope.**

**Pour de plus amples renseignements : Sue Stickley, agente des communications, (905) 885-1092 ou cellulaire (905) 376-8174**

# *Document d'information*

**Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité**

**Février 2004**

## **Une stratégie de gestion à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité à Clarington**

Le projet communautaire de Port Granby pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité a été lancé en 2001 par le gouvernement fédéral et la municipalité de Clarington, à la suite des recommandations de 1999 d'un comité consultatif communautaire. Le projet a pour objectif de fournir une gestion à long terme appropriée et sûre des déchets radioactifs et des sols contaminés dans la municipalité de Clarington.

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, le concept communautaire de gestion sur place (aucun déplacement des déchets radioactifs de faible activité hors du site actuel de 18 hectares voisin du lac Ontario) a été évalué et comparé à d'autres solutions de rechange pour l'exécution du projet.

Au cours des dix-huit derniers mois, on a tenu de nombreuses ateliers, de nombreuses journées porte-ouverte et activités de consultation qui ont donné des idées et établi des critères d'évaluation visant à classer les solutions de rechange.

Des études techniques et environnementales demandées par la municipalité de Clarington, y compris des enquêtes spéciales sur l'état des eaux souterraines, les exigences relatives à la protection du rivage et les questions de manipulation du thorium, ont beaucoup aidé le processus d'évaluation.

### **Pourquoi recommander le déplacement des déchets?**

On considère que la relocalisation des déchets plus loin du lac Ontario constitue la meilleure solution de gestion à long terme, pour les motifs suivants :

- Une nouvelle installation de gestion des déchets ouvragée en surface a terminé première lorsque l'on a comparé les concepts en fonction de l'environnement, de la santé et sécurité des humains, de la technique et des facteurs économiques. Elle s'est classée presque deuxième sur le plan des facteurs communautaires.
- Il existe d'importants avantages à la construction d'une nouvelle installation de gestion des déchets à la fine pointe de la technologie par rapport à la gestion sur place, notamment :
  - on n'a pas à se préoccuper de l'érosion du littoral ou de la falaise ni des exigences de diversion des eaux souterraines;
  - aucune construction dans le lac Ontario et aucun travail de stabilisation de la falaise accompagné des risques possibles de déranger l'habitat aquatique;
  - un volume beaucoup plus faible de matériaux de construction à transporter sur les voies publiques jusqu'à l'installation;
  - un blocage complet des déchets radioactifs et, par conséquent, un rendement supérieur sur le plan de l'environnement;
  - des besoins plus faibles en matière d'entretien de l'exploitation à long terme et donc, un fardeau plus léger pour les prochaines générations;
  - une expérience et des précédents plus nombreux dans cette méthode de gestion des déchets;
  - une visibilité moindre dans le paysage local;
  - une facilité accrue à surveiller et un risque moins élevé de défaillance de l'installation;
  - la capacité de faire un autre usage de la propriété riveraine;
  - le rétablissement des liaisons au rivage pour des activités humaine et animale.

Le passé prouve que l'on peut déplacer en toute sécurité des déchets qui contiennent des matières radioactives (notamment du thorium 230). On traitera des préoccupations exprimées par certains membres de la collectivité quant aux effets du déblayage et du mouvement des déchets en prenant des mesures de sûreté appropriées, en effectuant une surveillance permanente et en choisissant des itinéraires de transport qui ont un effet minimal sur les voies publiques actuelles et les résidents locaux.

# Document d'information

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

Février 2004

## Projet de Port Granby – Prochaines étapes de l'évaluation environnementale

- Examiner les résultats du processus de formulation de solutions de rechange par les intervenants;
  - Résidents locaux et grand public;
  - La municipalité de Clarington et son équipe de spécialistes de l'examen par les pairs : Hardy Stevenson and Associates;
  - Les autorités et organismes fédéraux, provinciaux et locaux;
  - Tout autre groupe ou personne intéressé par le projet.
- Consulter les intervenants afin d'obtenir leurs commentaires sur les solutions de rechange recommandées.
- Recueillir tout commentaire sur le processus de formulation de solutions de rechange et du concept recommandé en découlant et en tenir compte.
- Réviser et publier le rapport sur les solutions de rechange recommandées.
- Élaborer une description détaillée du projet afin de mener l'évaluation des effets du projet sur l'environnement.
- Publier les rapports de référence sur l'environnement traitant des questions de santé et sécurité humaine, du milieu aquatique, terrestre, atmosphérique, des eaux souterraines, de la géologie et des milieux sociaux et économiques aux fins d'examen et de commentaires par les intervenants.
- Mener une évaluation des effets du projet recommandé.
- Publier l'ébauche d'un rapport sur l'évaluation environnementale pour examen par les résidents locaux, le grand public et les intervenants principaux.

### Prochaines activités de consultation du public

- L'annonce des résultats du processus des solutions de rechange de l'évaluation environnementale sera postée à près de 700 intervenants du projet de Port Granby;
- Les rapports (solutions de rechange, caractérisation de l'environnement, etc.) seront offerts sur CD-ROM ainsi qu'aux bibliothèques et à l'Échange d'information sur les projets aux fins d'examen par les intervenants intéressés.
- On tiendra des réunions avec divers groupes communautaires comme les associations des contribuables de South-East Clarington et Bondhead/Newcastle, les associations de parents, etc.
- On tiendra des journées porte-ouverte :
  - **Le 31 mars 2004 à la salle Orono Hall;**
  - **Le 6 avril 2004 au Newcastle Village Hall;**
  - **Le 7 avril 2004 au Newtonville Community Hall;**
- On acceptera des commentaires sur les solutions de rechange du projet de Port Granby jusqu'au 16 avril 2004.

*Venez nous rencontrer au salon Newcastle Chamber of Commerce Home & Trade Show, le 27 mai 2004*

**Pour organiser une présentation pour votre groupe, veuillez téléphoner au 1 866 255-2755**  
**Février 2004**



Natural Resources  
Canada

Ressources naturelles  
Canada



AECL  
Atomic Energy  
of Canada Limited

EACL  
Energie atomique  
du Canada limitée

Canada

## Itinéraires de transport recommandés pour le projet de Port Granby

Pour le matériel de construction entrant, l'itinéraire de transport recommandé suit la sortie de Newtonville Road à partir de l'autoroute 401 sud jusqu'à Concession Road 1; suit Concession Road 1 en direction est jusqu'au chemin Elliott et prend le chemin Elliott en direction sud jusqu'au nouveau site proposé, à environ 300 mètres au nord du chemin Lakeshore. Les déchets déblayés à l'installation existante seraient déplacés en camions qui traverseraient Lakeshore Road par une voie de servitude jusqu'à la nouvelle installation.

### *Recommandation pour le projet de Port Granby*

La recommandation sur le meilleur moyen d'exécuter le projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby est de déblayer, de déplacer et de stocker les déchets dans une nouvelle installation de monticule en surface à la fine pointe de la technologie afin de contenir les déchets en toute sûreté et de les gérer pendant plus de 500 ans. La nouvelle installation ouvragée serait construite sur un site avoisinant, au nord de Lakeshore Road, présentement la propriété de Cameco Corporation.



- 1- Vers Newcastle
- 2- Vers Port Hope
- 3- Site recommandé
- 4- Site existant
- 5- Itinéraire de transport recommandé pour les matériaux de construction
- 6- Voie de servitude pour le transport des déchets

On a déterminé et évalué six voies d'accès de rechange pour le transport des matériaux de construction sur les chemins existants entre l'autoroute 401 et la nouvelle installation de gestion à long terme des déchets.

Ces évaluations ont été fondées sur des facteurs tels que le nombre de camions, la durée pendant laquelle les routes seraient utilisées, le risque d'accidents et d'effet sur l'environnement, le nombre de maisons le long de chaque route, la possibilité de dérangement pour les résidents et les coûts des améliorations aux routes, y compris les améliorations aux intersections et aux passages à niveau.

Composez le 1 866 255-2755 (sans frais) ou le (905) 885-2091 pour obtenir de plus amples renseignements.

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité



Natural Resources  
Canada

Ressources naturelles  
Canada



Canada

# CONCEPT QUALIFIÉ FOIRE AUX QUESTIONS

---

Février 2004

1. *Quel rôle la collectivité a-t-elle joué dans la sélection du concept proposé?*

Au cours des 25 dernières années, les bénévoles de la collectivité et les représentants municipaux ont eu un rôle important à jouer dans l'élaboration de concepts visant à stabiliser et à décontaminer l'installation de gestion des déchets de Port Granby.

La collectivité a participé à chaque étape du processus des solutions de rechange, depuis la première élaboration des idées et des questions jusqu'aux commentaires sur la brève liste de solutions de rechange. Les membres de la collectivité ont présenté de nombreuses solutions de rechange à étudier, lesquelles ont été évaluées avec soin, et ils ont participé à l'élaboration de la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer et classer les concepts.

Relativement au présent rapport, le rôle de la collectivité sera d'étudier de près les résultats du processus des solutions de rechange et de présenter des commentaires aux BGDRFA ainsi qu'aux organismes fédéraux responsables de l'évaluation environnementale du projet de Port Granby.

2. *Comment et quant la collectivité aura-t-elle l'occasion d'émettre ses commentaires sur la présente proposition?*

Avant d'établir quel sera le concept finalement retenu, la collectivité aura d'autres occasions, lors de trois journées porte-ouverte en mars et en avril 2004, de présenter ses commentaires sur le concept qualifié présenté dans le présent rapport. On invite également les personnes et les groupes intéressés à rencontrer les représentants du BGDRFA afin de discuter des propositions pendant les mois de février et mars 2004.

5. *Quel sera le rôle de la collectivité dans la décision de ce qu'aura l'air le concept final du projet?*

On demande au public d'examiner les renseignements présentés aujourd'hui. Si l'on décèle des erreurs ou des omissions, celles-ci seront attentivement étudiées et l'on fera des révisions aux propositions, le cas échéant. Toutes les idées de la collectivité liées aux solutions de rechange pour la gestion des déchets qui ont été reçues jusqu'ici ont été examinées attentivement. Même s'il est trop tard pour faire de nouvelles propositions, si l'on présente de nouvelles idées intéressantes, elles seront examinées et évaluées. La conception détaillée et l'évaluation des effets du présent concept nécessiteront une participation très active de la collectivité et l'on tiendra compte de toutes les suggestions visant à atténuer l'impact de la nouvelle installation.

3. *Quels sont les avantages principaux du Concept II par rapport aux autres concepts évalués?*

Le Concept II s'est le mieux classé pour tous les critères (santé et sécurité, environnement, technique, communauté et économie) et il a conservé son rang tout au long des analyses de sensibilité. On l'a également considéré particulièrement supérieur en raison de ce qui suit :

- il n'est pas nécessaire de se soucier de l'érosion du littoral ou de la falaise ni des exigences de diversion des eaux souterraines;
- aucune construction dans le lac Ontario et aucun travail de stabilisation de la falaise accompagné des risques possibles de déranger l'habitat aquatique;
- une obligation très réduite de transporter des matériaux de construction sur les voies publiques jusqu'à l'installation;
- un blocage complet des déchets radioactifs et, par conséquent, un rendement supérieur sur le plan de l'environnement;
- des besoins plus faibles en matière d'entretien de l'exploitation à long terme et donc un fardeau plus léger pour les prochaines générations;
- une expérience et des précédents plus nombreux dans cette méthode de gestion des déchets.
- une visibilité moindre dans le paysage local;

- une facilité accrue à surveiller et un risque moins élevé de défaillance de l'installation;
- une capacité de faire un autre usage de la propriété riveraine;
- le rétablissement des liens au rivage pour des activités humaine et animale.

5. *Quels sont les avantages du projet pour la collectivité?*

La collectivité aura la tranquillité d'esprit de savoir que les déchets radioactifs stockés à Port Granby sont gérés dans une installation à la fine pointe de la technologie, conçue pour un stockage à très long terme. De plus, la municipalité recevra la subvention de 10 millions de dollars du gouvernement du Canada, à l'avantage des résidents de Clarington.

6. *Le Concept II est-il conforme à l'accord juridique signé par la municipalité et le gouvernement fédéral? Qu'est-il advenu de la proposition du rapport de 1998 du comité de consultation publique de Clarington?*

La proposition présentée par le comité de consultation publique de Clarington était connue sous le nom «concept B2», qui est le concept auquel on fait référence dans l'accord juridique. Ce concept se trouvait dans la liste restreinte sous le nom Concept IA et s'est classé sous les deux autres concepts dans le processus de comparaison des solutions de rechange. L'article 4.1.2 de l'accord juridique prévoit que le processus d'évaluation environnementale peut établir une meilleure solution de rechange pour la réalisation du projet.

7. *Comment les déchets seront-ils déplacés de l'installation actuelle à une nouvelle installation éloignée du lac?*

On déplacera les déchets en camion couvert. On étudie plusieurs options pour traverser le chemin Lakeshore, notamment une intersection contrôlée, un passage inférieur ou un pont temporaire.

8. *Comment les résidents de la région immédiate de l'installation et le long de l'itinéraire de transport seront-ils touchés?*

La prochaine étape de l'évaluation environnementale vise à mener une évaluation détaillée des effets, ce qui permettra de répondre en détail à cette question. L'évaluation des effets permettra de déterminer tous les effets possibles de la construction, de l'exploitation, du transport des déchets et des matériaux pour le projet ainsi que le meilleur moyen d'éviter ou de limiter ces effets.

9. *Combien de terrains agricoles seront-ils touchés si l'on construit le projet proposé?*

On utilisera environ dix hectares de terre agricole de catégorie 1 pour le projet. L'effet du projet sur les terres agricoles environnantes sera étudié en détail au cours de la prochaine étape de l'évaluation environnementale.

10. *À quoi ressemblera le monticule en surface? À quel point sera-t-il visible?*

Le monticule ouvragé en surface proposé occupera environ dix hectares (25 acres) et s'élèvera progressivement jusqu'à huit mètres (25 pieds) à un plateau. L'installation sera située dans la section nord centrale d'un terrain disponible au nord de l'installation de gestion des déchets actuelle de Port Granby, à une distance d'environ 350 m du chemin Lakeshore. Le monticule sera à peine visible de la majorité des routes de la région, y compris le chemin Lakeshore. Par exemple, une personne debout sur le pont ferroviaire au chemin Newtonville apercevrait au loin une petite portion du sommet du monticule couvert d'herbe.

## Concept qualifié : Foire aux questions

---

11. *Comment s'assurer que cette nouvelle installation ne servira pas à stocker les déchets d'autres collectivités dans l'avenir?*

Dans l'accord juridique qui lie le gouvernement fédéral et les municipalités de Clarington, ancien canton de Hope et l'ancienne ville de Port Hope, qui décrit l'Initiative dans la région de Port Hope, on définit clairement les déchets qui seront traités dans la nouvelle installation de gestion à long terme des déchets. La nouvelle installation sera construite pour n'accueillir que les déchets de l'installation actuelle de Port Granby et elle sera exploitée en vertu d'un permis délivré par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui limitera les déchets aux quantités sur place à la fin du projet.

12. *Comment s'assurer que l'installation sera dotée de ressources suffisantes pour surveiller et entretenir convenablement l'installation pendant des centaines d'années?*

En collaboration avec la municipalité, le Canada établira un programme de surveillance et d'entretien accompagné des garanties financières nécessaires.

13. *Qu'arrivera-t-il aux sites (existants et nouveaux) une fois le projet terminé?*

Le site actuel sera remblayé, aplani et formé. On enlèvera les clôtures et la région laissée pour qu'elle se régénère en milieu naturel compatible avec les terrains voisins. L'évaluation des effets et la conception technique détaillées permettront de déterminer pendant combien de temps il faudra continuer la collecte et le traitement des eaux souterraines. Les falaises situées le long du rivage n'auront pas besoin de stabilisation. On n'a pas décidé de l'utilisation finale de la nouvelle installation, mais selon les suggestions de la collectivité lors des ateliers publics et des enquêtes préliminaires, l'équipe technique a recommandé que le site de l'installation achevé serve de parc ou de zone récréative passive. À mesure que progresse l'évaluation environnementale, les discussions se poursuivent avec le public, la municipalité de Clarington et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui a la responsabilité finale d'octroyer le permis pour l'installation achevée.

14. *Comment les résidents et les agriculteurs seront-ils compensés si la construction de cette installation entraîne une baisse de la valeur de leurs biens immobiliers ou la perte de revenu agricole ou commercial?*

On a établi un programme de protection de la valeur des biens immobiliers afin de compenser toute personne, au moment de la vente, dont la valeur du bien immobilier est réduite en raison de la construction ou des activités du projet. Toute perte possible de revenu agricole sera établie à l'étape de l'évaluation des effets de l'ÉE et, au besoin, on recommandera une atténuation ou une compensation appropriée.

15. *Prévoit-on une étude technique indépendante pour vérifier le processus de sélection du Concept qualifié?*

La municipalité de Clarington a nommé une équipe d'experts techniques (Hardy Stevenson and Associates) afin qu'elle mène une révision interne du rapport sur le concept qualifié. Leurs commentaires ainsi que ceux de la collectivité seront abordés par le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité au moment de leurs recommandations finales aux municipalités et aux autorités responsables.

16. *Qui a rédigé le rapport sur les concepts qualifiés et quelles sont leurs qualifications?*

Au nom du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, Golder Associates Ltd., un cabinet international d'experts-conseils de chercheurs et d'ingénieurs, a rédigé le rapport sur les concepts qualifiés de Port Granby. Golder Associates possède de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'évaluation environnementale (ÉE). Dernièrement, elle a été la firme principale d'experts-conseils pour l'ÉE du redémarrage de Pickering A, l'ÉE du redémarrage de Bruce A et l'ÉE du stockage à sec du combustible irradié de Darlington.

17. *Y a-t-il des installations qui exploitent avec succès un concept semblable ailleurs dans le monde? Depuis combien de temps sont-elles en exploitation?*

Plusieurs établissements, tant aux États-Unis qu'au Canada, ont utilisé des monticules de stockage ouvragés comme solution de stockage à long terme des déchets radioactifs de faible activité et de sols légèrement contaminés. Parmi les installations américaines, nommons :

- l'établissement de Weldon Spring, dans le Missouri;
- l'établissement de Edgemont Mill, dans le comté de Fall River, dans le Dakota du Sud;
- l'établissement de Canonsburg Mill, dans le comté de Washington, en Pennsylvanie;
- l'établissement de stockage de Niagara Falls, à Lewiston, dans l'État de New-York.

Deux projets similaires ont été exécutés au Canada par le BGDRFA :

- le site de stockage temporaire de Passmore à Scarborough, en Ontario;
- une installation de gestion à long terme à Fort McMurray, en Alberta.

18. *Quelles sont les prochaines étapes? Quand le projet sera-t-il enfin achevé?*

- Tout les intervenants, particulièrement les résidents locaux et la municipalité ainsi que sont équipe de révision par les pairs, sont invités à étudier les résultats et à émettre leurs commentaires.
- Tous les commentaires sur le concept recommandé seront examinés et abordés.
- La municipalité donne son appui à la recommandation du BGDRFA.
- Le BGDRFA entreprend des évaluations techniques et des effets sur l'environnement du concept recommandé. L'évaluation des effets confirmera que le projet n'entraînera aucun effet nuisible.
- Il faudra cinq autres années pour l'obtention des permis, la construction et la mise en service de la nouvelle installation.
- Le projet de Port Granby pourrait être achevé d'ici 2011.